

**Préfet du FINISTÈRE**

**COMMUNES DE GOURLIZON/PLONEIS**

Autorisation environnementale

**Carrière de « Moulin de Fonteyou »**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 7 octobre 2020, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours a été prescrite sur la demande formulée par la SAS LE ROUX, siège social 29710 LANDUDEC en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec extension de la carrière de « Moulin de Fonteyou » à GOURLIZON/PLONEIS au titre de la législation sur les installations classées.

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du lundi 16 novembre 2020 à 9H au mercredi 16 décembre 2020 à 17H, le dossier de l'enquête pourra être consulté dans les mairies de : GOURLIZON, PLONEIS, LE JUCH, GUENGAT, LANDUDEC, PLOGASTEL-ST-GERMAIN, PLUGUFFAN, POULDERGAT et POULDREUZIC, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est Mme Catherine DESBORDES, docteur territoriale en sciences et techniques de l'environnement, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Modalités de consultation du projet : les tiers intéressés sont invités à s'enquérir auprès de la mairie des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) -rubrique [publications légales](#) Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de GOURLIZON commune siège de l'enquête. (mail : [mairie@gourlizon.bzh](mailto:mairie@gourlizon.bzh)) .Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé. Les mails à l'attention du commissaire enquêteur parvenus après 17H le jour de la clôture de l'enquête publique ne pourront être pris en considération.

- sur support papier ou numérisé dans les mairies susvisées. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur disponible en mairie de GOURLIZON ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de GOURLIZON, 12 rue de la mairie 29710 à l'attention de Mme Catherine DESBORDES commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu.

- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Dupleix à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment l'avis de l'autorité environnementale en date du 27 janvier 2020 ainsi que le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale du 17 février 2020.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de GOURLIZON selon les modalités suivantes :

- le lundi 16 novembre 2020 de 9H à 12H
- le vendredi 27 novembre 2020 de 9H à 12H
- le jeudi 3 décembre 2020 de 14H à 17H
- le mercredi 16 décembre 2020 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de GOURLIZON pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.